

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3904534

Dénomination : A.SYNOPTIM SARL

n° de gestion : 1996B01080

n° d'identification : 404 386 831

n° de dépôt : A2010/028543

Date du dépôt : 23/12/2010

Pièce : décision des associés

A.SYNOPTIM

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 31 rue Wilson - Parc Wilson - 69150 DECINE CHARPIEU
404 386 831 RCS LYON

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU DECEMBRE 15 DECEMBRE 2010**

L'an deux mille dix
Et le mercredi 15 décembre à 15 heures

Sont présents ou représentés :

Monsieur Pascal HERAUT, propriétaire de251 parts sociales
Madame Roselyne HERAUT, propriétaire de199 parts sociales
Monsieur David De Ieso, propriétaire de50 parts sociales

Total des parts présentés : cinq cent500 parts sociales

Seuls associés de la société A.SYNOPTIM, ont pris, dans les locaux de QUADRATUR sis 42
quai Rambaud - 69002 Lyon, les décisions unanimes suivantes :

Ordre du Jour

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cessions de parts,
- Agrément de la nouvelle associée,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- une copie de la demande d'agrément,
- une copie des statuts mis à jour,
- le rapport de la gérance à l'assemblée générale,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur David De Ieso, de céder 25 parts sociales lui appartenant dans la Société, numérotées de 476 à 500, à la Société SISMO, Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, dont le siège est sis Le Petit Tare - 01510 VIRIEU LE GRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 498 775 915 RCS Bourg en Bresse laquelle n'est pas encore associée, et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, déclarent autoriser ladite cession et, sous réserve de la réalisation définitive de la cession de parts projetée, agréer ladite société SISMO en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession de parts autorisée sous la résolution précédente, décident de modifier corrélativement l'article 7 intitulé « Capital social », de la manière suivante :

Le capital social est fixé à la somme de dix mille (10 000) euros. Il est divisé en cinq cent (500) parts de vingt (20) euros chacune de valeur nominale, intégralement libérées, numérotées de 1 à 500 et réparties entre les associés, savoir :

- Monsieur Pascal HERAUT à concurrence de deux cent cinquante et une parts sociales, numérotées de 1 à 251, ci...	251 parts
- Madame Rosa HERAUT à concurrence de cent quatre vingt dix neuf parts sociales, numérotées de 252 à 450, ci.....	199 parts
- à Monsieur David DE IESO à concurrence de vingt cinq parts sociales, numérotées de 451 à 475	25 parts
- à la société SISMO à concurrence de vingt cinq parts sociales, numérotées de 476 à 500, ci.....	25 parts
Total des parts composant le capital social : cinq cent, ci.....	500 parts

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

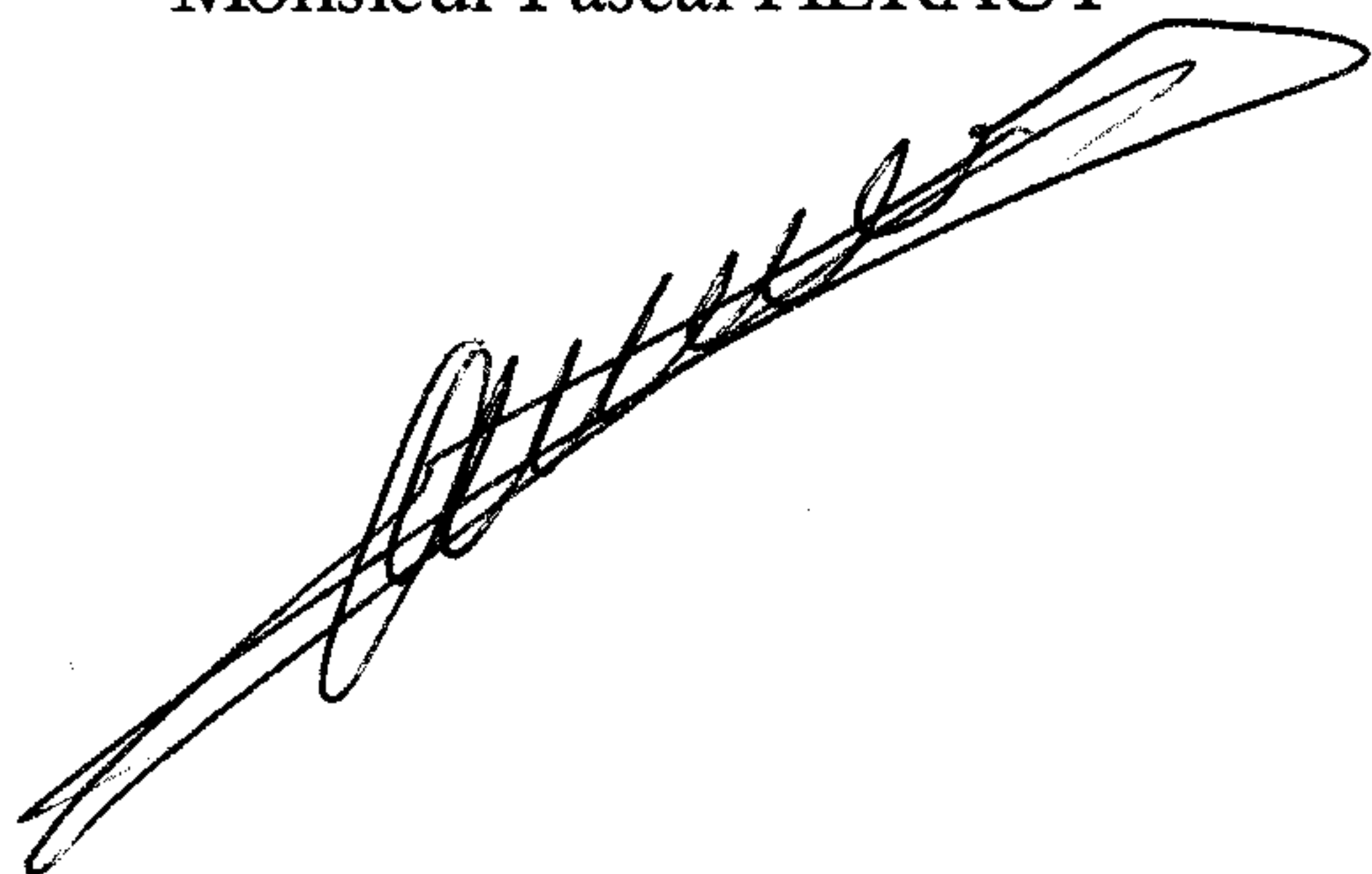
Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

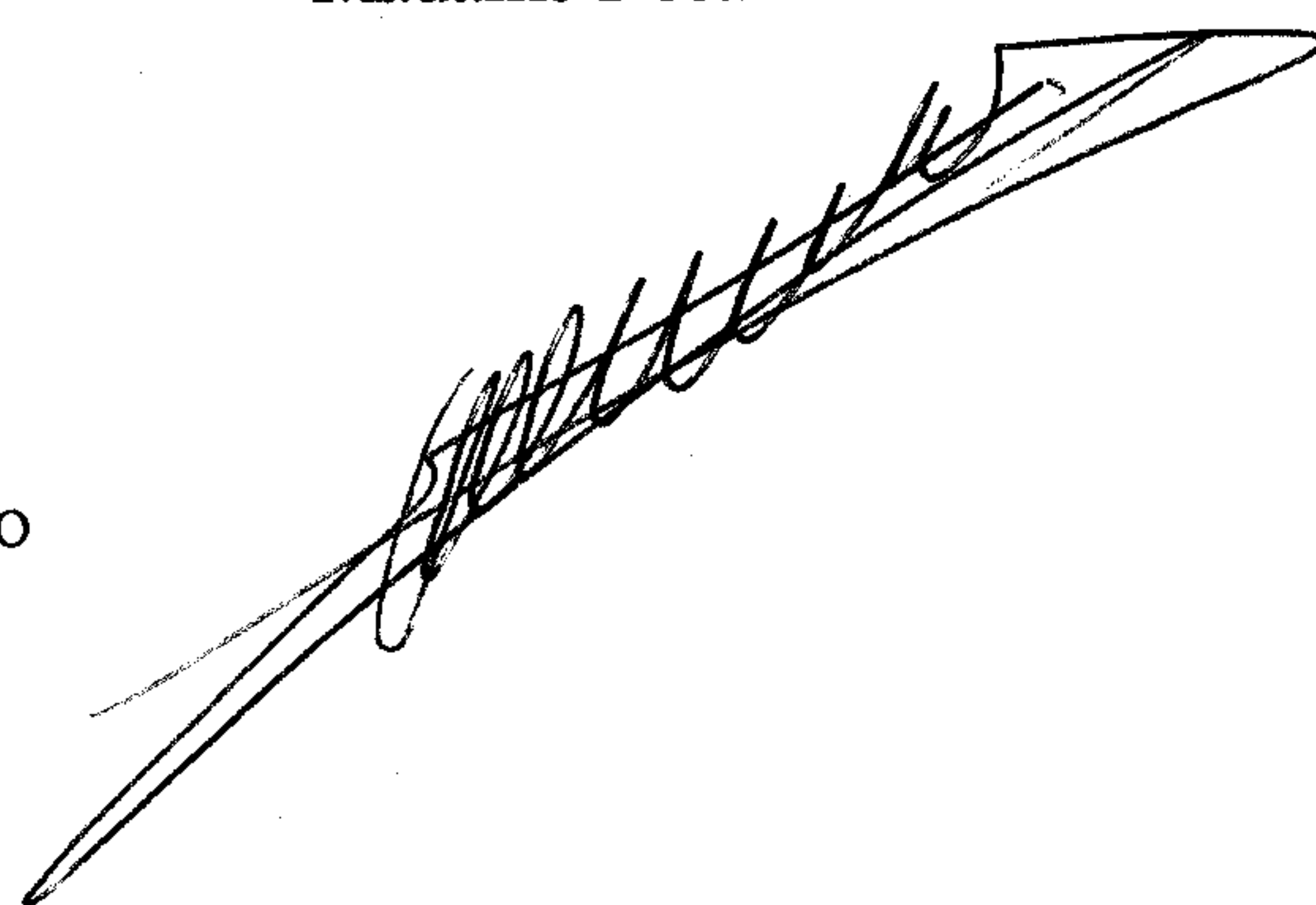
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

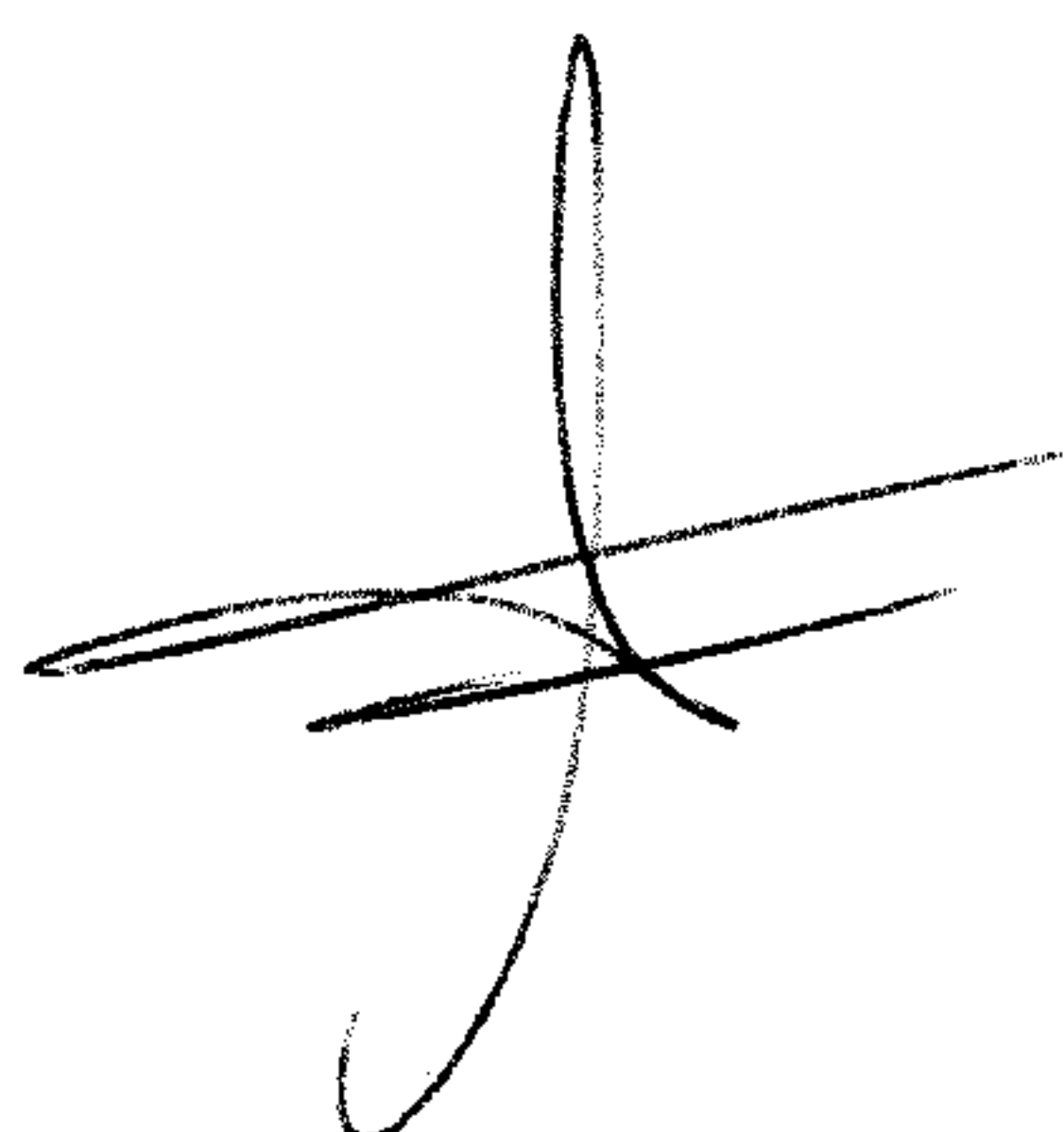
Monsieur Pascal HERAUT

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right.

Madame Rosa HERAUT

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, mirroring the style of the signature to its left.

Monsieur David De Ieso

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal crossbar.